

ACTE D'ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE



7^e protocole de bonne tenue des chantiers

**DOSSIER ETABLI EN APPLICATION DU 7^{EME} PROTOCOLE
DE BONNE TENUE DES CHANTIERS
(ARTICLE 18.1.)**

• **IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE :**

○ Raison sociale, adresse :

○ Identification T.P

○ Adresse mail

L'entreprise s'engage à respecter l'intégralité du présent protocole ainsi que les différents principes et méthodes de travail définis dans les fiches pratiques ci-jointes .

Signature et tampon de l'entreprise

Nom du signataire :

Date :

Nota :

Joindre à cette demande :

1. un exemplaire du 7^{ème} protocole de bonne tenue des chantiers avec la mention
« Pris connaissance le : et signature.
2. Parapher les fiches pratiques de bonne tenue des chantiers (en bas à droite de chaque fiche)

Ce dossier est à adresser à :

Monsieur l'ingénieur général
Direction de la Voirie et des Déplacements
Chef du Service du Patrimoine de Voirie
121, avenue de France
CS 51388
75639 PARIS Cedex 13

Ou par mail : christian.rolland@paris.fr